

INFORMATIONS AUX NOUVEAUX PARENTS



**Avec l'arrivée d'un bébé, votre famille
s'agrandit, pas votre budget.**

Gérer son budget

Pour une famille, l'arrivée d'un enfant signifie beaucoup de bonheur, mais aussi souvent une diminution des revenus. Il est important pour les nouveaux parents d'y penser et d'en discuter ouvertement. Dès la fin du congé maternité, soit les frais de garde, soit la réduction de votre temps de travail peut avoir un impact important sur votre budget.

Faire un budget

La première étape est d'établir le budget familial pour connaître votre marge de manœuvre. Cela permettra de mieux comprendre les dépenses et de faire des choix. Réaliser les projets qui tiennent à cœur, oui! S'endetter, non!

- **Fédération romande des consommateurs**
Aide gratuite pour établir votre budget
078 940 12 29
- **www.frc.ch** (argent → budget conseil)
- **www.frc.ch** (utile au quotidien → budget conseil
→ fiches conseil)

Tenir compte des imprévus

Il est utile de constituer une réserve pour les imprévus qui peuvent fortement déséquilibrer votre budget. Il s'agit d'économiser chaque mois un peu d'argent pour parer à ces éventualités. Exemples: frais dentaires, réparation de la voiture. De plus, il est utile d'économiser de quoi payer la franchise de l'assurance maladie (jusqu'à CHF 250.- par an et par adulte) et la participation aux coûts (jusqu'à CHF 700.- par an et par adulte).

Provisionner

En plus des charges mensuelles (le loyer, les primes d'assurance maladie, les impôts, les frais de transport ou les dépenses du ménage), établir le budget du ménage nécessite de calculer ce qui doit être mis de côté chaque mois pour payer les factures qui reviennent une ou plusieurs fois durant l'année. Exemple: la redevance annuelle TV, radio (Billag), les frais de garde supplémentaires pendant les vacances scolaires, la prime annuelle de l'assurance ménage, les frais d'entretien du véhicule, etc.



Avoir une vision claire de sa situation financière à l'arrivée du bébé, c'est important !

Eviter le recours au crédit

En planifiant vos dépenses, en provisionnant ce qui doit l'être et en constituant des réserves, on peut éviter le recours au crédit. Cela permet d'économiser de coûteux intérêts et de garder le contrôle de sa situation financière.

Diminution du taux d'activité

Si la question d'une diminution du taux d'activité se pose avec l'arrivée de votre enfant, il est utile de calculer quel impact cela aura sur :

- le revenu global du ménage ;
- les frais de garde des enfants ;
- les frais liés au travail (transport, repas) ;
- les éventuels droits aux prestations financières ;
- les impôts ;
- et, à plus long terme, les comptes de prévoyance professionnelle (LPP).



Santé, assurance-maladie

Il est important de vérifier auprès de l'office vaudois de l'assurance maladie (OVAM) si vous pouvez bénéficier d'un subside pour le paiement des primes de l'assurance obligatoire des soins (LAMa).

- Calculateur en ligne : www.vd.ch (social → prestations → assurance-maladie → subsides → calculateur)
- **OVAM** : 021 557 47 47 (le matin)
info.ovam@vd.ch

Chaque année, le montant des primes des différentes caisses maladie peut se comparer.

Aperçu des primes : www.priminfo.ch

Assurance complémentaire pour soins dentaires et orthodontie dès la naissance de l'enfant : coût très faible, vu les économies qu'elle peut apporter.



Impôts

Le paiement des impôts est incontournable. Les acomptes sont payés pour l'année en cours. C'est la situation familiale au 31 décembre qui fait foi pour la taxation.

Une demande de modification des acomptes d'impôts peut être faite en tout temps (par exemple après une naissance ou une diminution du taux d'activité).

Il est possible de déduire chaque année jusqu'à CHF 7'100.– de frais de garde par enfant sur présentation des factures.

Logement

Certaines communes octroient une aide individuelle au logement (AIL). Elle dépend de la composition de la famille et de ses revenus.

L'administration communale renseigne et oriente vers des logements subventionnés les familles qui y ont droit.

www.vd.ch
(vie privée → logement → aides, subventions)

Prestations financières

La naissance ou l'accueil d'un enfant donne droit à certaines prestations financières pour soutenir les parents.

En général

La mère qui travaille a droit à des allocations perte de gain en cas de maternité ou d'adoption (= congé maternité) durant 14 semaines (80% du salaire). La famille a droit à une allocation de naissance (CHF 1'500.– par enfant) et à des allocations familiales mensuelles.

www.vd.ch

(social → prestations → prestations familles)

Suivant le revenu et la situation du ménage

En complément, des allocations cantonales en cas de maternité peuvent être versées aux mères avec ou sans activité lucrative.

- **Caisse cantonale d'allocations familiales :**
021 964 12 11
- www.caisseavsvaud.ch (particuliers → perte de gain → maternité loi cantonale)

Des indemnités peuvent être versées par le Fonds cantonal pour la famille pour les familles disposant de faibles revenus. Ce fonds peut également intervenir pour la prise en charge de frais exceptionnels (frais de garde et frais dentaires) ou en cas de maladie ou hospitalisation d'un enfant ou d'un parent.

- **Fonds cantonal pour la famille :** 021 964 12 11
- www.caisseavsvaud.ch

Pour les familles avec enfants de moins de 16 ans qui travaillent sans arriver à couvrir les besoins essentiels de leur ménage, des prestations complémentaires pour familles (PC Fam) peuvent être obtenues. Les frais de garde et de maladie peuvent également être remboursés par les PC Fam sous certaines conditions.

www.vd.ch (social → prestations → PC familles)

Selon le lieu de domicile, il est possible d'obtenir une allocation communale unique de naissance pour les parents de condition modeste.

Le Centre social régional de votre commune peut renseigner et venir en aide aux personnes en difficulté sociale et financière.

www.vd.ch (social → prestations → revenu d'insertion)

- de dettes



+ de vie

INFO BUDGET 0840 4321 00

Appel gratuit depuis le réseau fixe

Pour éviter le piège des dettes, prenez les devants!

Les circonstances de la vie et les imprévus peuvent fragiliser votre budget. Des petits crédits vous ont mis en difficulté.

INFO BUDGET est une permanence-conseil visant à prévenir et lutter contre le surendettement. De manière confidentielle, elle offre des conseils et informations pratiques sur la gestion du budget et répond à toute question en lien avec les dettes.

A votre écoute, des spécialistes vous apporteront l'information appropriée, vous renseigneront sur les différentes aides auxquelles vous auriez droit et vous aiguilleront vers le service spécialisé qui pourra vous aider.

N'hésitez pas, appelez INFO BUDGET au 0840 4321 00, du lundi au jeudi de 8h30 à 13h00.

Appel gratuit depuis le réseau fixe.